

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est, par la présente donnée par Anne-Claude Hébert-Moreau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire le 9 décembre 2024 à 19h30 au centre communautaire de Saint-Mathieu-du-Parc, situé au 520, chemin Déziel.

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

AFFAIRES COURANTES

- 0.1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
- 0.2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
- 0.3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 0.4. GESTION FINANCIÈRE ADMINISTRATIVE
- Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2024-11 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2024
- Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2024-12 concernant l'entretien du chemin des Marcottes 4.2 (de 990 à 1320) et du 1195, chemin des Falaises
- 4.3 Adoption de la liste des immeubles pour défaut de paiement de taxes
- Nomination du représentant de la Municipalité lors de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de 4.4 taxes
- 4.5 Autorisation d'embauche – appariteurs à la patinoire
- Autorisation d'embauche coordonnatrice des activités à la bibliothèque 4.6
- Autorisation d'embauche remplaçante à la bibliothèque 4.7
- 05. ENVIRONNEMENT
- 5.1 Adjudication du contrat pour l'achat de la remorque et machine à pression - station de lavage
- Adjudication du contrat pour l'achat de la borne de paiement station de lavage 5.2
- DÉVELOPPEMENT, COMMUNICATIONS, CULTURE & LOISIRS 06.
- Nomination des représentants officiels Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la 6.1 Mauricie (CQLM), année 2025
- 0.7. PRÉSENCE À LA SÉANCE
- 0.8. MENTIONS DES ÉLUS
- 0.9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10.0 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

En vertu de l'article 153 du Code municipal du Québec, dans une séance extraordinaire, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf du consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents.

Donné à Saint-Mathieu-du-Parc, ce 3e jour du mois de décembre 2024.

Anne-Claude Hébert-Moreau Directrice générale et greffière-trésorière

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC, 561 CHEMIN DÉZIEL, SAINT-MATHIEU-DU-PARC (QUÉBEC) G0X 1N0







